

SOMMAIRE

I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Langues

II- Présentation générale des études

- A- Le déroulement de l'année universitaire
 - L'inscription administrative et l'inscription pédagogique
 - Les examens

- B- Le système LMD
 - B1- Les diplômes
 - B2- Le schéma type d'un diplôme
 - B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture
 - B4- Le MOBIL

- C- Les stages

- D- Les certifications nationales
 - D1 – Le Certificat Informatique et Internet (C2I)
 - D2 – Le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)

- E- La mobilité étudiante

- F –Les Clés de la réussite

III- Les études de LETTRES

- A- Présentation de la filière
 - A1- Renseignements pratiques
 - A2- Organisation des études
 - A3- Débouchés de la filière

- B- Présentation du Master 2 Culture et médiation des arts du spectacle
 - B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage
 - B2- Présentation du Master LETTRES
 - B2.1- Maquette du S9
 - B2.2- Descriptif des enseignements du S9
 - B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du S9
 - B2.4- Maquette du S10
 - B2.5- Descriptif des enseignements du S10
 - B2.6- Modalités de contrôle des connaissances du S10

I. PRESENTATION DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements.

Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Droit-Langues et Langues étrangères appliquées (LEA)

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle) une

Quelques chiffres

A l'Université : 25 500 étudiants inscrits en 2016-2017 dont 3100 à l'UFR Lettres et Langues, 150 enseignants chercheurs, 24 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 Rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **CHOMMELOUX Alexis**

Responsable administrative : **GONZALEZ, Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02 47 36 65 82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur : les stages, conventions et les aides sociales

Responsable de la scolarité :

Bureau 138 tél : 02 47 36 68 35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

**Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi après-midi et le samedi**

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et secrétariats pédagogiques :

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48 - RDC	manuelle.bataille@univ-tours.fr anita.lerat@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08 - RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr augustine.semedo@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 64 - RDC	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 64 - RDC	aurelie.hannoun@univ-tours.fr patricia.msellati@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 - 1 ^{er} étage	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23 - RDC	dominique.moreau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
<u>Spécialisations</u> F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
<u>Parcours</u> P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 64 - RDC	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 - 1 ^{er} étage	rachel.regnier@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08 - RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
	Bureau 207 - 2eme étage	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP). Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (*par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 22 septembre 2017**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1 - Les diplômes

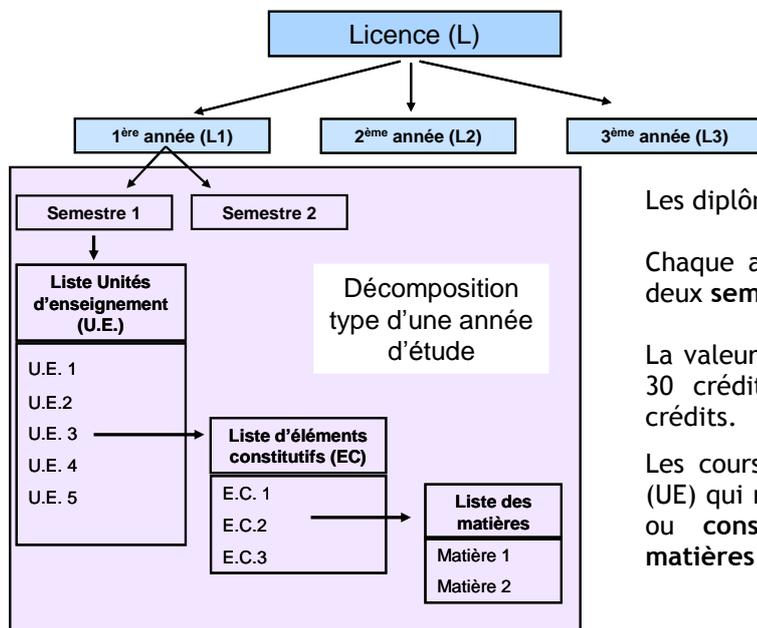
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2 - Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés d'années d'études.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux semestres.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en unités d'enseignements (UE) qui regroupent des éléments pédagogiques (EP) ou constitutifs (E.C) qui se décomposent en matières.

B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

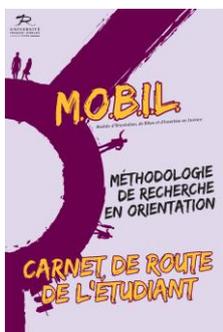
- Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur: CLES, Certificat Informatique et Internet :c2i*), valider un parcours (*Ex: développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.
- **Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.**
- Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignement sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

- **La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 4 septembre 2017**
- **sur le www.univ-tours.fr Rubrique Formations – UE d'Ouverture**

B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

- Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.
- Le MOBIL est constitué de 2 éléments :
- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6),
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.



Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne

« **Mode d'emploi du MOBIL** » accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE. Il permet également de réaliser des stages.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire).**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

- ▶ **Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1**

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le www.univ-tours.fr/formations/C2I





► Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier de vos compétences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

► **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

► **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations,
- Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes », « Être plus performant au moment des examens »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr



III- LES ETUDES DE LETTRES

A- PRESENTATION DE LA FILIERE

A1 - Renseignements pratiques

Pour toute information complémentaire dans les domaines suivants, sachez à qui vous adresser

Problèmes administratifs (dossier d'inscription, droits, etc.)	Scolarité Lettres, Bureau 138 : Scolarite.lettres@univ-tours.fr
Responsable de la Filière Culture et médiation des arts du spectacle	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Responsable du Master 1 ADS	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Responsable du Master 2 ADS	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Secrétariat d'Arts du spectacle	Rachel Régnier Bureau 106 rachel.regnier@univ-tours.fr Tél : 02 47 36 68 10
Projet professionnel et débouchés	Service universitaire d'information et d'orientation.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique comprend <ul style="list-style-type: none">• des universitaires, rattachés à différents départements de l'Université François-Rabelais• des professionnels du spectacle• des artistes Les enseignants reçoivent les étudiants à leurs heures de permanence affichées au secrétariat de Français.

A2 – Organisation des études

- Méthodes pédagogiques

Cours, CM, TD, ateliers, stages, workshops.

Insertion dans des compagnies locales partenaires.

Une partie des enseignements feront l'objet de stages qui se dérouleront dans l'enceinte des structures partenaires (CCNT, CDRT, Centre Images'), après accord passés avec l'université sous la forme de conventions.

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Du côté des étudiants, un apprentissage des nouvelles technologies, et une réflexion sur leur usage esthétique, pédagogique et professionnel (mise en valeur des ressources des structures culturelles) est prévu, en M1 et en M2 (cours d'infographie, cours sur les nouveaux médias).

Du côté des enseignants, une partie des cours se fera au moyen des nouvelles technologies (TICE), notamment pour la présentation indispensable des éléments audiovisuels dans les cours.

Exploitation des CRL (Centres de Ressources en Langues).

- Poursuite d'Études.

Les étudiants ayant validé leur M1 peuvent poursuivre leur formation en intégrant le Master 2 Culture et médiation des Arts du spectacle. Ils doivent dans ce cas déposer un dossier de candidature. Attention : les places en M2 sont limitées à 25.

A3 – Débouchés de la filière

Le Master Culture et médiation des Arts du spectacle prépare à assumer des fonctions de responsabilité dans les domaines suivants :

- Administrateur de compagnies (théâtre, danse, musique, etc.)
- Direction ou co-direction de services culturels
- Adjoint de direction ou chargé de missions dans des structures artistiques et culturelles
- Chargé de production et de diffusion des spectacles
- Prospection et programmation
- Relations publiques
- Documentation
- Presse et communication
- Rédaction et publication (dramaturgie, programmes)
- Actions pédagogiques
- Relations avec les collectivités
- Service d'accueil.

Informations complémentaires

Pour toute information (thèmes de recherche, programme et dates des concours, manifestations scientifiques, etc.), voir le site web :

lettres.univ-tours.fr onglet [Départements / Filières](#) : filière Arts du spectacle

B - PRESENTATION DE LA FILIERE LETTRES, NIVEAU MASTER

B1 - Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'université François Rabelais :

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Art. 1 : Conditions d'accès et inscription

L'accès en 1ère année de Master est de plein droit pour l'étudiant :

- titulaire d'une licence de la même mention ;
- titulaire d'une licence identifiée dans le dossier d'habilitation du master.

L'accès est également de plein droit pour les mentions de licence identifiées lors de l'accréditation.

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

L'admission en master 2ème année est soumise à l'étude de la candidature de l'étudiant par le jury de sélection du Master. Cette candidature prend la forme d'un dossier. Elle peut être également complétée par un entretien devant un jury d'admission.

Art. 2 : Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 3 : Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CEVU

« le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 4 : Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Art 5 : Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Art. 6 : Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle décidé par le jury.

Art. 7 : Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Art. 8 : Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des deux semestres de M2.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 9 : Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2.1 - MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

MASTER Arts, Lettres, Langues et civilisations Spécialité CULTURE ET MEDIATION EN ARTS DU SPECTACLE. Finalité professionnelle = (120 crédits ECTS)								
MASTER 2ème année Spécialité CULTURE ET MEDIATION EN ARTS DU SPECTACLE. Finalité professionnelle								
Semestre / UE	Coef.	EC TS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
3^{ème} semestre (S9)								
UE 7 UE fondamentale	3	12	120					66
	1	4	40	1. Histoire de la danse		24		24
	1	4	40	2. Opéra : Histoire et esthétique	18			18
UE 8 UE technique	1	4	40	3. Arts et nouveaux médias	12	12		24
	3	12	150					66
	1	4	50	1. Programmation du spectacle vivant		18		18
UE 9 UE professionnelle	1	4	50	2. Production du spectacle vivant	12	12		24
	1	4	50	3. Politiques de la création	12	12		24
	2	6	40					16
UE 10 UE fondamentale	1	2	20	1. Technique de recherche d'emploi		8		8
	1	4	20	2. Préparation du stage		8		8
Total 3^{ème} semestre (S3)		30	310		54	94		148
4^{ème} semestre (S10)								
UE 10 UE fondamentale	2	6	80					
	1	3	40	1. Cinéma et histoire	18			18
UE 11 UE professionnelle Stage	1	3	40	2. Théâtre et histoire	18			18
	2	24	4 mois minimum modulables	Stage(s) dans une structure culturelle et/ou artistique				STAGE
Total 4^{ème} semestre (S4)		30	230		36			36 et stage
Total Master 2^{ème} année [M2]		60	540 ET STAGE		90	94		184 et stage

1^{er} SEMESTRE : S9**UE 7. Fondamentale****● EC 1. Histoire et esthétique de la danse (24 heures)***Enseignante : Catherine Douzou*

8 séances de 3 heures

Ce cours sera organisé autour d'une réflexion sur les mutations de l'art chorégraphique de la fin du XIX^e siècle au XXI^e siècle. La danse occidentale se renouvelle considérablement au cours de la période. L'apport des ballets russes, l'invention de la danse moderne, la pratique de la performance, la porosité de ce domaine artistique avec d'autres arts (arts plastiques, théâtre, chant lyrique, arts populaires...) et des techniques nouvelles (vidéo, photographie...) appellent à repenser cet art. Le cours s'appuiera sur des textes de créateurs, de critiques et sur des documents de captation de spectacles. Une séance, sous la forme d'une demi-journée d'études, sera consacrée au travail artistique de Maguy Marin, dont le spectacle *Singspiele* sera présenté à la salle Thélème le 18 octobre 2016 et devra avoir été vu par les étudiants.

Indications bibliographiquesBourcier Paul, *Histoire de la danse en Occident I & II*, Paris, Seuil, 1994.Suquet Annie, *L'Éveil des modernités*, Pantin, Centre National de la danse, 2012.Col., *Danser sa vie, Art et Danse - de 1900 à nos jours*, Centre Pompidou, 2011.Louppe Laurence, *Poétique de la danse contemporaine*, Contredanse, 2004.Didi-Huberman Georges, *Le danseur des solitudes*, Minuit, 2006.Duboc Odile, *Les mots de la matière, Les solitaires intempestifs*, 2012.Col., *Danses Tracées - Dessins et notations des chorégraphes*, Dis voir, 2005.Col., *La part de l'œil, Ce qui fait danse : de la plasticité à la performance. La part de l'œil*, 2009.De Keersmaecker A.-T., *Carnets d'une chorégraphe*, Fonds Mercator, 2013.Gauthier Brigitte, *Le langage Chorégraphique de Pina Bausch*, Arche, 2009.Valéry Paul, *Philosophie de la danse*, in Œuvres I, Gallimard, 1957.Aslan Odette, *Butô(s)*, CNRS, 2002.Rancière Jacques, *La danse de lumière*, in Aisthesis, Galilée, 2011.**● EC 2. Opéra : Histoire et esthétique (18 heures)***Enseignante : Catherine Douzou*

6 séances de 3 heures

Avec l'*Orfeo* de Monteverdi (1607), naît officiellement l'opéra, engendré par la rencontre du théâtre, de la musique et de la danse. Plus tard, Wagner voudra en faire un art total, une synthèse des modes d'expression artistiques de son temps. C'est sous cet angle que nous approcherons l'histoire et l'esthétique de l'opéra, carrefour des arts, de sa naissance aux créations contemporaines qui le montrent tout particulièrement, mêlant vidéo, cinéma, arts plastiques, littérature, danse, mime.... Le cours s'articulera autour de quelques objets choisis. Mais plus largement, il sera aussi question d'autres mises en scène de la voix dans les arts du spectacle. Certaines séances seront donc consacrées à la chanson et à la comédie musicale.

Repères bibliographiques :Amiel, Vincent et alii, *Comédie musicale : les jeux du désir*, Presses universitaires de Rennes, 2013.Chauveau Philippe, *Une histoire de la chanson française*, Editions de l'amandier, 2007.Chion, Michel, *La comédie musicale*, Les Petits Cahiers, 2002.Claudon Francis, Jean Mongrédien, Carl de Nys, Karlheinz Roschitz, *Histoire de l'opéra en France*, Nathan, 1984.Duault Alain, *Dictionnaire amoureux de l'opéra*, Plon, 2012.Duneton Claude, *Histoire de la chanson française, /*; avec la collaboration d'Emmanuelle Bigot, Seuil, 1998.Fontana Cécile, *La chanson française*, Hachette, 2007.Moindrot Isabelle, A. Perroux, *Le théâtre à l'opéra, la voix au théâtre, Alternatives théâtrales*, n°113-114, 2012.Verlant, Gilles (Ed.), Brierre, Jean-Dominique (Collab.), *L'encyclopédie de la chanson française*, Hors, 1997.

- **EC 3. Arts et nouveaux médias (24 heures)**

Enseignant : Kim Sacks
(6 séances de 4 heures)

Au courant de la seconde moitié du XXème siècle et le début du XXIème siècle, l'essor des nouveaux médias amène les pratiques artistiques à transformer les problématiques sous-jacentes aux différents supports de création. L'introduction des technologies affecte de nombreux champs de création, des arts plastiques aux arts du spectacle. Dans ce séminaire, nous tenterons de déceler les enjeux et les concepts spécifiques aux arts exploitant ces nouveaux médias. Nous placerons donc un certain nombre de repères historiques tout en tracant l'évolution majeure des pratiques artistiques. De fait, les créations évoluent en parallèle des innovations technologiques dont elles dépendent. Il s'agira donc d'analyser ces différentes pratiques dans la multiplicité de procédés dont disposent maintenant les artistes à travers le commentaire de travaux d'artistes contemporains de la scène nationale et internationale.

Repères bibliographiques :

Christiane Paul, *L'art numérique*, Paris, Thames & Hudson, coll. L'univers de l'art, 2004.
Edmond Couchot, *La technologie dans l'art*, Arles, Jacqueline Chambon, 1998.
Edmond Couchot, Norbert Hillaire, *L'art numérique : Comment la technologie vient au monde de l'art*, Paris, Flammarion, 2003
Michaël Rush, *Les nouveaux médias dans l'art*, Paris, Thames & Hudson, 2005.
Florence de Mèredieu, *Arts et nouvelles technologies, Art vidéo, Art numérique*, Larousse, 2003.
Dominique Moulon, *Art contemporain nouveaux médias*, Paris, Scala, 2011.

UE 8. Techniques

- **EC 1. Programmation du spectacle vivant (18 heures)**

Intervenante : Karin Romer Co-responsable de la programmation – CDRT)

(6 séances de 3 heures)

Des questions à la fois théoriques et pratiques sur ce qu'on nomme programmation.

Quelle part d'intuition, et de connaissance (expertise ?) dans la décision ? Quel est cet acte : décider de s'engager à produire ou accueillir un projet à venir, parfois énoncé par quelques lignes ?

Qu'est-ce qu'une saison ? Qu'est-ce que ça raconte sur le monde, sur la création, l'engagement artistique et politique ? Qu'est-ce que le public, les publics : cet inconnu sur lequel on projette tant. Qu'est-ce qu'une direction artistique ?

Quelle est la légitimité du regard de ce « spectateur intéressé » (formule de Bernard Dort) dont l'émotion devient décision.

Parallèlement à ces questionnements, on abordera concrètement la connaissance du « réseau », les problèmes de la diffusion du spectacle vivant, l'accompagnement des artistes... et aussi la lecture de la fiche technique, du budget...on inventera des mises en situation et des exercices pour défendre, présenter à l'écrit ou à l'oral les « objets artistiques » programmés qu'ils soient créés ou non.

Repères Bibliographiques :

Bernard Dort, *La Représentation émancipée, essai*, Actes Sud/Le temps du théâtre, 1988.
Bernard Dort, *Le Jeu du Théâtre. Le spectateur en dialogue*, P.O.L., 1995.
Robert Abirached, *Le Théâtre et le Prince*, volume I : *L'embellie*. 1981-1992, volume II : *Un système fatigué*. 1993-2004, Actes Sud, 2005.
Robert Abirached, *La Décentralisation théâtrale*, Actes Sud/ANRAT, 1992 - 2005.
Patrice Pavis, *L'Analyse des spectacles*, Armand Colin, 2005.
Le Cas Avignon 2005, ouvrage coordonné par Georges Banu et Bruno Tackels, L'Entretemps, 2005.
Jean-Pierre Sarrazac, *Critique du Théâtre. De l'Utopie au désenchantement*, Circé, 2000
Jacques Rancière, *Le spectateur émancipé*, La Fabrique, 2008.
Jean-Marie Hordé, *Un directeur de théâtre. Pour un théâtre singulier*. Ed. Les Solitaires Intempestifs, 2008.

Conserver plaquettes de saisons, éditoriaux, documents de diffusion de compagnies ou de structures diverses qui serviront de support aux interrogations et aux analyses.

- **EC 2. Production du spectacle vivant** (24 heures)

Intervenant : Pauline Quantin, consultant
(8 séances de 3 heures)

La production est l'ensemble des mécanismes qui influent directement ou indirectement sur le parcours de création d'une œuvre ou d'un projet artistique.

Alliant compétences techniques, diplomatie et sensibilité, le travail de production permet de traduire un désir de création dans le concret, au regard d'une situation particulière en termes d'économie, de droit et d'usages. Pour la personne qui en a la charge, il s'agit de corriger des déséquilibres permanents générés par une tension entre les exigences de l'intention artistique et le contexte, avec son lot d'opportunités et de contraintes.

La production est rendue très complexe par le grand nombre de facteurs qui la déterminent : l'unicité de chaque projet (économie du prototype), la qualité de la structure porteuse, les contraintes et les usages spécifiques à chaque champ disciplinaire, la dynamique des réseaux de production et de diffusion des œuvres, etc.

Grâce à des études de cas, nous tenterons de comprendre tous ces facteurs afin de mieux maîtriser les aléas inhérents à tout projet artistique.

Repères bibliographiques

Guide Annuaire du spectacle vivant, Centre National du Théâtre

La lettre de l'entreprise culturelle, Cagec Gestion

- **EC 3. Politiques de la création** (24 heures)

André Mondy

En dessinant les principales étapes de l'histoire de la politique en faveur de la création dans les différentes expressions artistiques du spectacle vivant au ministère de la culture, une réflexion sera engagée sur la part relative accordée à la création par rapport au patrimoine, et les incidences qui en résultent dans la conception des relations avec le public ainsi que sur les variations de la position de la création face au pouvoir notamment dans la crise actuelle.

UE 9. Pratiques

- **EC 1. Technique de recherche d'emploi** (8 heures)

Intervenant : Pascal Robert

- **EC 2. Préparation du stage** (8 heures)

Intervenant : Karin Romer.

(4 séances de 2 heures)

UE 10. Fondamentale

- **EC 1. Cinéma et histoire** (18 heures)

Enseignante : Anna Krykun

(3 séances de 6 heures)

Des centaines de milliers de reconstitutions historiques, de la guerre de Troie au mai 1968 en passant par les sagas du Moyen Âge ou les mises en scène de la Révolution française, témoignent de la fascination du cinéma par l'Histoire. C'est ainsi que l'antiquité gréco-romaine, égyptienne ou judaïque donne naissance au genre de péplum, et la conquête de l'Ouest américain à celui de western. Le cinéma d'après la Deuxième Guerre mondiale semble en effet incarner l'irruption de l' « âge de l'histoire » dans la vision des cinéastes. À travers trois ateliers de lecture de textes critiques et d'analyse de films historiques, ce cours s'attachera à interroger les liens que le cinéma tisse avec la société de son temps, examiner les rapports entre la mémoire, individuelle ou collective, et la fabrique des images et des récits cinématographiques et se pencher sur les rapports que les historiens entretiennent avec le septième art en tant qu'objet d'étude ou mode de représentation du passé.

- **EC 2. Théâtre et histoire** (18 heures)

Enseignante : Catherine Douzou

(3 séances de 6 heures)

Ce séminaire réfléchira autour de quelques spectacles présentés au CDRT à la critique de spectacle, et aux autres formes d'écrits qui le mettent en relation avec le public et les milieux professionnels. Il s'agira de réfléchir à la notion de contemporain telle qu'appliquée au spectacle vivant.

Repères bibliographiques

Maurice Descotes, *Histoire de la critique dramatique en France*, Jean-Michel Place, 1980.

Chantal Meyer-Plantureux, *Un siècle de critique dramatique*, Editions Complexe, 2003.

M. Bury et H. Laplace-Claverie, *Le Miel et le fiel*, PUPS, 2008.

Bernard Dort, *Théâtre Public*, Seuil, 1967

- *Théâtre réel*, Seuil, 1971.

- *Théâtre en jeu*, Seuil, 1979.

UE 11. Stage / Mémoire

- **Stage** (de 4 mois minimum modulable)

Enseignante coordinatrice des stages : Karin Romer

- **Mémoires professionnels et recherches**

Enseignante coordinatrice des mémoires professionnels : Karin Romer

Enseignantes coordinatrices des mémoires recherche :

Catherine Douzou (théâtre/danse) et Valérie Vignaux (cinéma/images)

La date de rendu des mémoires professionnels (il ne s'agit pas en effet d'un simple rapport de stage, mais d'une réflexion problématisée à partir d'une expérience menée dans un milieu professionnel spécifique, à contextualiser en fonction d'une histoire) et recherche, est fixée au 28 mai, dernier délai, en raison des soutenances publiques, devant un jury, qui se déroulent l'avant dernière semaine de juin.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse doivent se signaler dès le début du second semestre, aux *enseignantes coordinatrices des mémoires recherches : Catherine Douzou (théâtre/danse) et Valérie Vignaux (cinéma/images)*, et ce afin d'envisager les modalités d'une poursuite d'études.

B2.3 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailier les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ¹			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
UE 7 - fondamentale	12			3			3		3		3
1. Histoire de la danse	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Opéra : Histoire et esthétique	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Arts et nouveaux médias	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 8 - technique	12			3			3		3		3
1. Programmation du spectacle vivant	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Production du spectacle vivant	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Politiques de la création	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9 – professionnelle	6			2			2		2		2
1. Technique de recherche d'emploi	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Préparation du stage	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10 - fondamentale	6			2			2		2		2
1. Cinéma et histoire	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2.. Théâtre et histoire	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 11 - professionnelle Stage	24	CC	E	1				E			1

CC : contrôle continu – ET : examen terminal – E : écrit – O : oral

Première session

Tous les cours relèvent du contrôle continu.

Deuxième session

Examen terminal pour tous les cours.

¹ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) (obligatoire)	Du 4 au 8 septembre 2017
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 11 septembre 2017
Début des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre (L2-L3)	Semaine du 18 septembre 2017
Pause pédagogique	Du 30 octobre au 3 novembre 2017
Journée Insertion Professionnelle	Jeudi 16 novembre 2017
Examen des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre	Jeudi 7 décembre 2017
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018
Examens du 1 ^{er} semestre	Du 18 décembre 2017 au 22 décembre 2017 8 au 12 janvier 2018 inclus (sauf L3 LEA)
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 15 janvier 2018
Début des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre (L1-L2- L3)	Semaine du 22 janvier 2018
Pause pédagogique	Du 26 février au 2 mars 2018
Examen des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre	Semaine du 16 avril 2018
Vacances de printemps	Du Jeudi 23 avril 2018 au 4 mai 2018
Examens du 2 nd semestre	Du 14 au 25 mai 2018
Rattrapages	Semaine du 18 juin 2018

